

Plan d'action phytosanitaire cantonal

Plan d'action phytosanitaire cantonal

Mesure 1

Formulaire de demande d'aide à l'investissement pour les outils et machines de désherbage mécanique

1. Demandeur :

Numéro d'exploitation	
Nom, Prénom	
Rue	
NPA/ Localité	
Téléphone/Mobile	
E-Mail	

Rappels :

La subvention est accordée aux exploitations arboricoles, maraîchères et viticoles. Seules les machines neuves figurant dans la liste annexée sont éligibles. Une seule machine par exploitation est subventionnée.

2. Indication du type de machine prévue :

Type de machine		Contribution	Montant max.
<input type="checkbox"/>	Niveau 1	25% du coût d'acquisition	Fr. 6'000.-
<input type="checkbox"/>	Niveau 2	25% du coût d'acquisition	Fr. 12'000.-

➔ La mesure est valable uniquement pour le matériel acquis à partir du 01.01.2020.

3. Description et caractéristiques techniques :

Description de la machine :

Marque/Modèle :

Fournisseur :

Numéro de série:.....

Coût de la machine :.....CHF

Culture concernée: Viticulture Arboriculture Maraîchage

➔ **Aucune contribution n'est garantie avant le traitement de la demande.**

➔ Joindre une copie de la facture d'achat (acquittée) afin de valider le versement de la contribution.

➔ L'aide est octroyée sous réserve du budget cantonal. Un report du versement de l'aide à l'année suivante est possible.

Lieu et date :

Signature :

Ce formulaire est à retourner dûment rempli jusqu'au **31 août** de l'année en cours, par courrier à la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires, Avenue de Marcelin 29, case postale, 1110 Morges, à l'intention de **Jérémy Freymond**. Le requérant sera contacté après traitement de la demande, fin septembre, pour confirmer l'acceptation de la prise en charge.